



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 552-2020

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2020, a adopté le règlement numéro 552-2020 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 552-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 479 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le règlement 552-2020 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 7 octobre 2020.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 9^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

La greffière adjointe,

Nicole Richard